

225C0448
FR0000035719-FS0181

7 mars 2025

Déclaration de franchissements de seuil et déclaration d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

ELECTRICITE ET EAUX DE MADAGASCAR

(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 5 mars 2025, complété par un courrier reçu le 7 mars 2025, M. Valéry Le Helloco, directement et indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'il contrôle, a déclaré avoir franchi en hausse, le 3 mars 2025, le seuil de 30% des droits de vote de la société ELECTRICITE ET EAUX DE MADAGASCAR et détenir 1 626 962 actions ELECTRICITE ET EAUX DE MADAGASCAR représentant 2 003 146 droits de vote, soit 28,35% du capital et 30,23% des droits de vote de cette société¹, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
M. Valéry Le Helloco	246 829	4,30	493 658	7,45
Degemer Group SAS ²	900 087	15,69	900 087	13,58
Le Clézio Industrie SAS ²	460 691	8,03	570 691	8,61
Financière VLH SARL ²	19 355	0,34	38 710	0,58
Total Valéry Le Helloco	1 626 962	28,35	2 003 146	30,23

Ce franchissement de seuil résulte d'une diminution du nombre total des droits de vote composant le capital de la société ELECTRICITE ET EAUX DE MADAGASCAR (cf. communiqué de la société en date du 3 mars 2025).

2. Par les mêmes courriers reçus, M. Valéry Le Helloco, directement et indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'il contrôle, a déclaré avoir franchi en baisse, le 4 mars 2025, le seuil de 30% des droits de vote de la société ELECTRICITE ET EAUX DE MADAGASCAR et détenir 1 626 962 actions ELECTRICITE ET EAUX DE MADAGASCAR représentant 1 903 146 droits de vote, soit 28,35% du capital et 28,72% des droits de vote de cette société¹, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
M. Valéry Le Helloco	246 829	4,30	393 658	5,94
Degemer Group SAS ²	900 087	15,69	900 087	13,58
Le Clézio Industrie SAS ²	460 691	8,03	570 691	8,61
Financière VLH SARL ²	19 355	0,34	38 710	0,58
Total Valéry Le Helloco	1 626 962	28,35	1 903 146	28,72

Ce franchissement de seuil résulte d'une conversion des titres au porteur.

¹ Sur la base d'un capital composé de 5 738 299 actions représentant 6 625 907 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

² Contrôlée par M. Valéry Le Helloco.

3. Par les mêmes courriers, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

« Conformément à l'article L 233-7-VII du code de commerce, Monsieur Valéry LE HELLOCO déclare, tant à titre personnel que pour le compte des sociétés FINANCIERE VLH SARL, DEGEMER GROUP SAS et LE CLEZIO INDUSTRIE SAS qu'il contrôle, que :

- il agit seul ;
- le franchissement à la hausse du seuil de 30% des droits de vote de la société émettrice est simplement passif et découle d'une modification du nombre des droits de vote théorique au 28 février 2025, déclarée par la société en date du 3 mars 2025 ;
- la régularisation et le franchissement à la baisse du seuil de 30% des droits de vote de la société émettrice résulte d'une conversion des titres au porteur le 4 mars 2025 ;
- le franchissement de seuil à la hausse ne résulte pas d'une acquisition de titres ELECTRICITE ET EAUX DE MADAGASCAR et le déclarant n'envisage pas à ce stade d'acquérir d'autres titres ELECTRICITE ET EAUX DE MADAGASCAR ;
- il n'envisage pas de prendre le contrôle de la société au sens de l'article L 233-3 du code de commerce ;
- il n'envisage aucune stratégie particulière s'agissant de la société ELECTRICITE ET EAUX DE MADAGASCAR et n'envisage à ce jour aucune des opérations visées à l'article 233-17-I-6° du règlement général AMF ;
- il n'est parti à aucun accord ou quelconque instrument financier visé au 4° et 4° bis de l'article L.233-9 du code de commerce ;
- il n'a pas conclu d'accord temporaire ayant pour objet les actions et/ou les droits de vote de l'émetteur ;
- il n'envisage pas de demander de nouveaux administrateurs au conseil d'administration de la société. »
